



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interdépartementale  
des routes Centre-Ouest**

**PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE**

**Arrêté n° 2021-DIRCO-FE-87- 009**

relatif à la réglementation de la circulation sur l'A20  
Commune de Limoges

**VU** le Code de la route ;

**VU** le Code de la voirie routière ;

**VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**VU** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème Partie – Signalisation Temporaire) approuvée par arrêté Interministériel du 6 décembre 2011 modifié ;

**VU** la note relative aux jours hors chantier en date du 08/12/2020 ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 Avril 2004 relatif au pouvoir des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret n° 2013-1181 du 17 décembre 2013 modifié portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

**VU** le décret du 24 octobre 2018, portant nomination de M.M. MORSY Seymour, Préfet de la Haute-Vienne ;

**VU** l'arrêté de M. MORSY Seymour, Préfet de la Haute-Vienne, en date du 8 mars 2021, portant délégation de signature à M. Olivier JAUTZY ;

**VU** la décision de subdélégation n° 2021-02-87 en date du 1<sup>er</sup> avril 2021 du directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest donnant délégation de signature à MM. Hervé MAYET et Philippe FAUCHET, directeurs adjoints ;

**VU** le Dossier d'Exploitation sous chantier type VRU validé le 6 octobre 2017;

**VU** les avis favorables des gestionnaires et services ;

**CONSIDÉRANT** que pour permettre la réalisation des travaux d'élagage et abattage d'arbres, de dérasement des accotements et divers travaux pour le compte de tiers dans le sens Province Paris entre les échangeurs 33(Les Casseaux) et 30(Brachaud), il y a lieu d'instaurer une réglementation particulière de la circulation par mesure de sécurité pour les usagers et les personnels du chantier.

**SUR PROPOSITION** de Madame la Responsable du District Sud A20 de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest,

## **ARRÊTE**

\*\*\*

### **ARTICLE 1 :**

Du 31 mai au 4 juin 2021, entre 20h00 et 06h00, pour l'autoroute entre les échangeurs 33 et 30 ainsi qu'entre 19h et 7h pour la bretelle d'entrée 33, la circulation sur l'autoroute A20 dans le sens Province – Paris s'effectue selon les modalités suivantes :

Déviations par route du Palais (RD29), av. Benoit Frachon (RD250), av. Jean monnet (RD250) , bd Robert Schumann, entrée Ech 30 sens Sud-nord.

Des mesures de pré-signalisation et d'annonces seront mises en œuvre en temps réel par panneaux à messages Variables fixes ou véhicules de type III.

### **ARTICLE 2 :**

La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation temporaire est mise en place, surveillée et entretenue par le District Sud A20 – C.E.I. de Feytiat.

### **ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

### **ARTICLE 4 :**

Copie est adressée :

- au Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- à M. le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest ,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux abords du chantier et disponible dans les véhicules, et dont ampliation sera adressée pour information à :

- M. le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne,
- M. le Directeur Départemental des Territoires de la Haute Vienne,
- au colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Haute-Vienne,
- M. les Maires de Limoges
- Syndicat des Transporteurs Routiers de la Haute Vienne,
- S.D.I.S. de la Haute Vienne (Service Opérations Prévisions),
- CIGT A20,
- Service des Transports – Région Nouvelle Aquitaine
- S.A.M.U.

LIMOGES, le 18/05/2021

LE PRÉFET  
P/LE PRÉFET, ET PAR DÉLÉGATION  
LE DIRECTEUR INTERDÉPARTEMENTAL DES ROUTES, ET PAR DELEGATION  
LE DIRECTEUR ADJOINT EXPLOITATION

H. MAYET